



## QUELQUES NOUVELLES DU CE

Janvier 2017

Présents pour la CGT : **Philippe Cornet** (Lambersart), **Carole Herbin** (Reims), **Annabelle Igier** (Reims), **William Maunier** (Metz), **Cyril Pinato** (Strasbourg), **Claire Portalès** (Besançon), **Christophe Steiner** (Strasbourg), **Bertrand Théry** (Lille), **Christophe Van Mullem** (Lambersart)  
Représentant syndical : **Thierry Chauffour** (Besançon).

Ce CE est le premier de « l'après-pôle » même s'il en conserve la forme juridique en attendant la décision de la DIRECCTE sur son nouveau périmètre et de nouvelles élections. Des changements donc sur le banc de la direction : le Président de tous les CE « ex-pôles » est désormais Yannick Letranchant, Directeur Délégué de France 3 en charge du Réseau. Il est assisté d'Olivier Godard, DRH de France 3 et d'Olivier Montels, directeur des Programmes Régionaux.

Les directeurs et directrice de nos trois nouvelles régions sont également présents, Didier Cagny pour les Hauts de France, Marie-Thérèse Montalto pour le Grand Est, Patrice Schumacher pour la Bourgogne-Franche-Comté. « *Ils viendront lorsque ce sera nécessaire* » a informé le Président du CE.

### ✓ ELECTION DU NOUVEAU BUREAU DU CE

---

« *Une page se tourne, une autre s'ouvre et je vous souhaite le meilleur pour continuer l'aventure* ». C'est par ces mots que Laurence Carpentier nous a annoncé sa démission de ses mandats de Secrétaire et d'élue du CE, à la fin du mois de décembre dernier.

Ses belles années à la tête du CE Pôle Nord-Est resteront gravées dans les mémoires. Honnête, droite, pleine d'entrain, d'une énergie incroyable et d'une force de travail à en faire pâlir plus d'un, Laurence Carpentier était en même temps débordante d'idées nouvelles et novatrices pour les activités sociales et culturelles du CE, qu'elle a mis en

pratique dans la commission locale de son antenne de Lille, et su faire partager aux 1300 salariés du pôle Nord-Est.

Les élus CGT du CE souhaitent le meilleur à Laurence Carpentier dans ses nouvelles fonctions.

Dans la ligne de la politique initiée, les élus ont donc procédé à de nouvelles élections du Bureau et de représentant(e)s au CCE. Il était important que dans cette période transitoire et incertaine qui s'ouvre pour le CE, dans l'attente des nouvelles élections et d'une stabilisation des instances régionales de France 3, les équilibres issus du dernier scrutin soient respectés, au niveau local comme au niveau national.

Car quel inconscient voudrait rajouter du changement au changement, et déboussolez encore plus les salariés déjà malmenés par la nouvelle réforme des régions ?

La CGT a donc présenté comme secrétaire du CE William Maunier, bien aguerri à la fonction puisqu'ancien Secrétaire du CE Lorraine-Champagne-Ardenne, élu avec 10 voix, 5 élus n'ayant pas pris part au vote. Comme il est d'usage le nouveau Secrétaire William Maunier est également candidat à la présidence de la commission Activités Sociales et Culturelles du Pôle. William Maunier est élu avec 7 voix, 3 pour Eric Vial et 5 n'ayant pas pris part au vote. La continuité politique, sociale et culturelle du CE FTV Pôle Nord-Est est donc assurée.

Représentant CGT de la région des Hauts De France, Bertrand Théry est élu secrétaire adjoint du CE FTV PNE, avec 10 voix, 5 n'ont pas pris part au vote. Il aura également la délégation de signature pour les activités sociales de l'antenne de Lille. Ainsi la poursuite des activités est garantie pour les salariés de Lille et Lambersart.

Secrétaire de l'Instance de Coordination des CHSCT (IC-CHSCT), Annabelle Igier est élue représentante titulaire du CE PNE au CCE de FTV avec 7 voix, 3 votes blancs et 5 n'ayant pas pris part au vote. Ainsi les revendications du PNE et des CHSCT locaux pourront être entendus au niveau national.

Représentante CGT du secteur administratif, et par ailleurs élue au Comité de Groupe de FTV, Carole Herbin est élue représentante suppléante du CE PNE au CCE, avec 7 voix, 2 abstentions et 5 n'ayant pas pris part au vote. Carole Herbin est également élue présidente de la commission Emploi-Formation, avec 7 voix, 2 abstentions et 5 n'ayant pas pris part au vote. Ainsi le secteur administratif trop longtemps mis à l'écart pourra faire entendre sa voix.

Le renouvellement du Bureau du CE FTV Pôle Nord-Est se fait donc dans la continuité. Question de cohérence et de loyauté. N'en déplaise à certains.

✓ **LIMINAIRE DE LA CGT** (→voir [ICI](#))

---

✓ **COMPTE-RENDU DU CCE DE DECEMBRE 2016**

---

Le secrétaire a procédé ensuite à la lecture du compte-rendu du CCE des 14 et 15 décembre 2016.

✓ **NOUVELLE ORGANISATION  
DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DE FRANCE 3**

---

Documents incomplets, comportant de nombreuses erreurs, arrivés le matin-même du CE, impossible d'avoir un débat construit dans ces conditions. Le point a donc été reporté, dans l'attente de la réunion d'une commission mixte Emploi-Structure à venir.

✓ **EGALITE H/F : BILAN PNE 2015**

---

Annabelle Igier, présidente de la commission Egalité Hommes-Femmes a fait ensuite la compte-rendu de la réunion de la commission du 18 janvier. La commission a reconnu des avancées même si le Pôle Nord-Est reste le moins « féminin » des quatre.

Plusieurs dysfonctionnements ont été relevés sur ce qui pourrait apparaître comme des iniquités de genre. Ainsi le supplément familial que ne touche pas un couple homosexuel pour les enfants du conjoint non salarié de FTV, ou les congés adoption refusés aux couples ayant eu recours à la GPA à l'étranger. Ces deux points seront portés au débat lors de la renégociation de l'accord Egalité H/F au printemps prochain.

Les élus ont adopté un avis négatif à l'unanimité, en soulignant la forte implication de la direction régionale de ces dernières années. (→voir [CR](#) et [AVIS](#))

## ✓ DEROGATIONS HORAIRES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

---

Le point suivant concernait la demande de dérogation de la direction à l'inspection du travail au sein de la Filière Production de Lille dans le cadre de l'organisation des campagnes officielles radio-télévisées pour les présidentielles et législatives. Il s'agit de tournage et post-production pour les clips officiels des candidats et partis politiques. Les salariés pourraient être amenés à dépasser les horaires légaux. Cela concerne d'après Arnaud Ségur, DRH de la Filière Production, entre 8 et 9 personnes. Pour l'instant les plannings n'ont pas été faits, les candidats fournissant leur matériel propre au dernier moment.

Les élus ne s'y sont pas opposés sous réserve d'avoir un bilan retour de l'opération. Vote à l'unanimité. (➔voir [AVIS](#))

## ✓ RUPTURES CONVENTIONNELLES

---

Les élus ont ensuite été sollicités sur la rupture conventionnelle de deux salariés protégés de Lille et Lambersart, tous les deux élus DP CGT.

Vote : 12 favorables, 1 défavorable, 2 blancs.

Les 7 élus titulaires CGT du CE ont bien sûr donné un avis favorable à ces départs conventionnels. Et ils espèrent que le vote défavorable ne nuira pas au départ de ces deux salariés. Ils regrettent que des inimitiés sans doute personnelles n'aient motivé cet unique vote défavorable, puisqu'aucun questionnement de fond ou remise en cause des conventions de départs n'ont eu lieu pendant les débats sur ce point. (➔voir [AVIS](#))

## ✓ INDEMNITES MOBILITE

---

Les élus ont été informés de ce que la direction appelle l'évolution des indemnités mobilité des personnels non-permanents. En fait il s'agit ni plus ni moins que d'une réduction drastique des frais de missions pour les CDD, débat qui s'était installé dans toutes les antennes de France 3 depuis quelque jours.

Tentant de minimiser la réalité des faits, la direction et en particulier le DRH de France 3 Olivier Godard a feint de laisser croire qu'il s'agissait là d'un détail et d'une mesure équitable vis-à-vis des statutaires.

La CGT et toutes les organisations syndicales ont démontré exemples à l'appui combien cette mesure était inique. Qui va accepter de travailler avec un forfait de 35 euros jour ou un plafond pour la nuit à 74 euros, un ticket restaurant à midi et rien le soir !!!

Depuis des années les précaires ont vu le travail fondre comme neige au soleil, cette fois le message qui leur est envoyé est clair : Passez-votre chemin, allez-voir ailleurs.

Cette décision dévoile aussi la vraie nature de cette direction qui prône le dialogue social et la qualité de vie au travail d'un côté et d'un autre précarise encore plus des dizaines de CDD.

Les organisations syndicales représentatives ont déposé une saisine au niveau national. Les élus du CE FTV PNE ont adopté à l'unanimité une motion pour qu'en absence d'avancée sur ce dossier les CHSCT de chaque antenne diligentent une expertise sur les conséquences sur les conditions de travail des CDD. (→voir [MOTION](#))

**Prochain CE :** 3 mars 2017

**Prochain CCE :** 26 et 27 avril 2017

Vos élus CGT se tiennent à votre disposition\_\_\_\_\_

# Préambule CGT CE pôle nord-est janvier 2017

Depuis le 1er janvier, les pôles ont donc disparu. France 3 a donc calqué le réseau sur les nouvelles régions. Cette décision fait suite à une commande du président de la République à Delphine Ernotte pour populariser une réforme mal comprise par les Français. Elle sera aussi le prétexte pour modifier les pratiques professionnelles à France 3. En attendant la décision de la Dirrecte et de nouvelles élections, nous continuerons de tenter d'obtenir de la direction des informations sur la réalité de cette réforme et ses conséquences pour les salariés.

Le contexte général de l'entreprise n'est pas favorable : avis négatif du Sénat sur le COM 2016-2020, arbitrage défavorable pour l'euro supplémentaire sur la redevance, suppression de la publicité dans les programmes jeunesse et audiences en baisse.

Le développement du numérique et le web sont clairement les priorités. A la CGT, nous avons toujours pensé que France Télévisions devait anticiper ces évolutions des pratiques télévisuelles pour ne pas les subir. Mais pas à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions. Tous ces changements doivent se faire dans le cadre de négociations avec les organisations syndicales. Or, force est de constater que la direction confond vitesse et précipitation. Ainsi, tout récemment en Lorraine, les monteurs ont été informés qu'ils disposaient d'un nouvel outil permettant de titrer des sujets pour en faire des modules pour le web. Déjà plusieurs de ces modules ont été publiés sur Facebook. Faut-il rappeler que les négociations sur les compétences complémentaires ne sont pas terminées !!! Négocier avec les organisations syndicales est indispensable pour assurer la réussite de cette transition.

De même, nous demanderons l'ouverture de négociations sur les frais de mission. La décision de la direction de baisser drastiquement les frais pour les CDD est inacceptable. Comment peut-on oser proposer un forfait à 35 euros jour et un remboursement sur justificatifs à 74 euros. Combien avez-vous payé votre nuit d'hôtel ici à Strasbourg ? Vous ne ferez pas entrer l'entreprise dans l'ère du numérique avec des méthodes de maîtres de forge !!!

Réussir la transition du numérique suppose l'adhésion de tous les salariés. Avec des objectifs et des explications clairs. Dire par exemple que la fusion des sites internet permettra un meilleur affichage des territoires est un non-sens. En décembre, les salariés de Franche-Comté vous ont adressé une pétition contre la fusion des sites de Bourgogne et de Franche-Comté qui devait être effective le 2 janvier. Cette fusion a été repoussée, officiellement pour des raisons techniques. Quand sera t-elle mise en place et généralisée à tout le réseau ? Nous ne pouvons nous empêcher de vous reposer cette question : est-elle le prélude à une fusion des éditions d'information

régionale ? Ces dernières semaines toute la communication interne et externe est faite en utilisant ce que vous appelez les 13 marques régionales. Le JTR est de plus en plus noyé dans des programmes « nouvelle région ».

Enfin, réussir la transition numérique c'est s'assurer d'être vu par le plus grand nombre. Voici une remarque qui pourrait sembler anecdotique à certains mais qui pour nous est lourde de sens. Depuis l'été dernier, Pluzz n'est plus accessible par la TNT sur les téléviseurs connectés. Sur des sites spécialisés, des téléspectateurs s'en sont émus. Les réponses de FTV évoquent une nouvelle offre à venir. Ils attendent toujours. Est-ce ainsi que l'on construit la télévision du futur !!!

Strasbourg, le 27 Janvier 2017

## **Compte-rendu de la Commission Egalité Femmes-Hommes du CE FTV PNE**

**Du 18 Janvier 2017**

Présents : Annabelle Igier (Reims), Dalila Iberrakene-Peltier (Dijon), Thierry Chauffour (Besançon), Céline Seignez (Amiens), Catherine Reggianini (Nancy).

Pour la Direction : Catherine Bayol (DRH)

Ordre du jour : Diagnostic et analyse de la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise en 2015 - France 3 Nord-Est.

En préambule, la présidente de la commission précise que la commission aurait dû se réunir avant la fin 2016, mais le rapport a seulement été publié fin octobre et un calendrier social chargé avec la réorganisation de France 3 (IC-CHSCT + CE + CCE + négociation périmètre des CE) n'a pas permis d'organiser cette réunion avant la fin de l'année.

A noter que c'est le service des études à Paris qui fait désormais l'étude nationale et régionale.

Pour les bilans 2015, les choses se sont passées dans le désordre, la commission du CCE s'est réunie en septembre et un avis a été rendu au CCE de fin septembre, sans connaître l'avis préalable des régions.

A noter que la restructuration de France 3 fait que le bilan qui vient d'être analysé est bâti sur un périmètre qui n'existe plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la disparition des pôles.

Des négociations ont eu lieu pour connaître les nouveaux périmètres des CE, sachant que la direction souhaite un CE unique pour le réseau régional + 1 CE pour le Siège parisien, avec des « Instances Uniques de Proximité » pour les DP et CHSCT de chaque antenne.

Aucun accord n'ayant abouti avant fin décembre 2016, la Direction de FTV a saisi la DIRECCTE pour qu'elle tranche cette question.

En attendant les mandats des élus (DP/CE/CHSCT) sont prorogés jusqu'au 2<sup>nd</sup> tour des nouvelles élections.

La DIRECCTE doit recevoir l'ensemble des 13 syndicats qui ont participé aux négociations.



La commission espère que les futurs bilans auront le périmètre ad-hoc pour pouvoir étudier les données sur l'Egalité entre les femmes et les hommes, car si le périmètre est trop petit les données de certains indicateurs ne seront pas publiées (moins de 3 salariés), s'il est trop large les efforts des unes ou des autres entités ne seront plus remarquables.

### **BILAN 2015 :**

D'un point de vue général, les documents ont été améliorés avec par exemple la répartition des effectifs PTA par famille de métiers (p10).

Le PNE va plutôt dans le bon sens des indicateurs, même si la marge de progression est perfectible, notamment sur les effectifs (voir p3 évolution par zones géographiques).

Dans l'encadrement, dans les BRI et chez les techniciens et les cadres techniques pour les PTA et les Moyens Généraux, on constate que les effectifs féminins ne décollent pas.

A noter cependant le choix d'une promotion sur place d'une femme à l'encadrement comme adjointe au BRI d'Alsace. Une disposition prévue dans l'accord Egalité de 2014, « qui n'est pas forcément plus simple ou plus facile », estime la DRH du Pôle Nord Est.

La direction insiste sur l'accompagnement des carrières au féminin, une réalité, un vrai projet, avec une identification des potentiels et une formation à l'accompagnement.

La commission estime qu'il faut aussi retourner vers les écoles pour les PTA pour les postes techniques car l'on manque toujours de femmes.

La direction revient sur le dispositif « Capital filles », en partenariat avec l'Education Nationale pour permettre l'accès aux filles des métiers les moins féminins, en allant dans les lycées pour susciter des carrières. En BFC, à Strasbourg et Amiens, des interventions sont faites dans les classes de 2<sup>nde</sup> pour expliquer les parcours professionnels, il y a aussi des marraines qui suivent des élèves de terminale en ZEP et en milieu rural, qui accompagnent et aident aux choix d'orientation. De nombreuses salariées se sont manifestées pour devenir marraines.

Concernant les journalistes, il n'y a pas de problème de recrutement de femmes car les écoles sont suffisamment mixtes.

La direction insiste aussi sur le choix de l'alternance (chiffres dans le bilan social) et se félicite que le PNE soit « la meilleure de la classe » sur ce dossier.

La commission estime qu'il est nécessaire de mettre en place une GPEC à destination des personnels administratifs, surtout avec le nouveau logiciel de traitement des frais de mission par les salariés eux-mêmes, qui va encore enlever de l'activité aux administratives, qui en ont déjà beaucoup perdu avec Mon Kiosque.

Concernant les embauches en CDI, on note une hausse des effectifs féminins journalistes.

Temps partiel : ils sont en baisse (p14) : si cela reste stable chez les cadres, il faut déplorer que l'on ne les accorde plus aux autres catégories pour le motif d'organisation de service.

Un débat à ce sujet s'est engagé avec la DRH. Catherine Bayol nous dit que dans le PNE le temps partiel est majoritairement choisi. La demande est renouvelable tous les ans, (c'est dans l'accord collectif), d'où une pénalité pour la structure dans son ensemble qui n'a pas le temps de « s'organiser » pour pallier à ces temps partiels, et du coup préfère refuser les demandes.

Pour les journalistes, la DRH estime que la solution est le forfait jours réduit, car ce n'est pas un temps partiel normal, car l'engagement s'inscrit dans la durée.

La commission estime également que certaines dispositions de l'accord Egalité de 2014 restent méconnues, par exemple la possibilité de cotiser à taux plein sur son temps partiel, ou bien encore l'existence du temps partiels sur congés scolaires.

On peut noter que la prise du congé paternité est en baisse. Les salariés concernés ont-ils bien reçus les informations sur leurs droits, par exemple sur le maintien du salaire pendant cette période ?

Le recrutement externe se ferme également, on privilégie la mobilité ou la reconversion, cela n'est pas sans poser le problème d'équilibre à trouver pour rajeunir la pyramide des âges.

Remarque : le PDV clos au 31/12/2015 ne semble avoir eu qu'une très légère influence à ce sujet dans le PNE.

### REMUNERATIONS :

- Les rémunérations sont en baisse (p28)
- Les élus s'étonnent chez les journalistes d'un écart de -5,9% entre 2015, contre -0,9% en 2014, la direction va se renseigner.
- 2 fois plus d'hommes sont passés grands reporters en 1 an
- répartition Journaliste spécialisé 60% H – 40%F

On constate que le nombre de mesures annuelles est en très nette baisse, les élus notent que tout cela dépend aussi de la politique salariale de l'entreprise.

La population féminine fait partie des postes les moins qualifiés, bénéficiant de moins d'accès à la formation et quand elles y accèdent elles sont moins qualifiantes, au final ce sont des femmes qui sont moins bien rémunérées.

Remarque sur les salaires d'embauche :

Pour les journalistes l'ancienneté ne devrait pas pénaliser l'embauche puisque c'est l'ancienneté carte de presse qui est prise en compte. Mais on déplore quand même des erreurs dans le calcul de cette ancienneté, ce qui n'est pas normal. Chez les PTA on constate que le calcul de l'ancienneté est régulièrement biaisé : plusieurs cas dans le PNE. Or une femme osera peut-être moins « réclamer » un ré-examen de sa proposition salariale d'embauche et donc sera pénalisée dès le début de sa carrière, avec les difficultés que l'on connaît pour faire ensuite rattraper ces « erreurs » par des mesures individuelles de moins en moins nombreuses.

Les élus préconisent une politique de RH plus efficace avec une discussion salariale avant l'embauche (par exemple au moment des entretiens qui précèdent les COCA)

La présidente de la commission Annabelle Igier informe les élus que l'accord Egalité conclu pour 3 ans arrive à échéance au printemps 2017.

La commission du CCE va se réunir les 7 et 8 février pour travailler sur toutes les améliorations à apporter au nouvel accord qui sera négocié par les OS à Paris ensuite.

D'ores et déjà quelques propositions sont envisagées :

- congé d'adoption pour les couples homoparentaux ayant eu recours à la GPA dans les pays où elle est légale.
- versement du supplément familial pour les familles recomposées homoparentales si les enfants issus d'un des 2 concubins vivent à leur domicile et sont donc « à charge » au regard des dispositions légales.

Au vu du bilan 2015 sur la situation comparée entre les femmes et les hommes, la commission préconise un avis négatif. Mais elle note l'implication positive de la direction régionale pour ce thème de l'égalité Femmes/Hommes ces dernières années.

A Reims, le 24 janvier 2017



Avis du CE FTV PNE  
sur le rapport de situation comparée H/F 2015 du Pôle Nord Est

Au vu du bilan 2015 sur la situation comparée entre les femmes et les hommes, les élus du CE FTV PNE rendent un avis négatif. Mais ils notent l'implication positive de la direction régionale du Pôle Nord Est pour ce thème de l'égalité Femmes/Hommes ces dernières années.

A Strasbourg, le 27 janvier 2017

Adopté à l'unanimité, les Organisations Syndicales s'associent



Avis du CE FTV PNE sur des dérogations horaires au sein de la filière production de Lille dans le cadre de l'organisation des campagnes officielles radiotélévisées relatives aux élections Présidentielles et Législatives

Les élu(e)s du CE FTV pôle NE émettent un avis favorable sous réserve qu'un bilan soit présenté en CE à l'issue de ces opérations.

A Strasbourg, le 27 janvier 2017

Avis adopté à l'unanimité des votants.



Le Secrétaire du CE :  
William Maunier

Avis du CE FTV PNE  
Sur le départ d'un salarié protégé de Lille, Monsieur Alain MERY, dans le  
cadre d'une rupture conventionnelle

Les élu(e)s du CE FTV pôle NE émettent un avis favorable à ce départ.

A Strasbourg, le 27 janvier 2017.

Avis adopté par 12 votes favorables ; 1 défavorable ; 2 blancs.



Le Secrétaire du CE :  
William Maunier



Avis du CE FTV PNE  
Sur le départ d'une salariée protégée de Lambersart, Madame Christine  
LAURAIN dans le cadre d'une rupture conventionnelle

Les élu(e)s du CE FTV pôle NE émettent un avis favorable à ce départ.

A Strasbourg, le 27 janvier 2017

Avis adopté par 12 votes favorables ; 1 défavorable ; 2 blancs.



Le Secrétaire du CE :  
William Maunier





## **Motion des élus du CE FTV PNE sur les frais de mobilité**

Les élus du CE FTV PNE ont pris connaissance du projet d'indemnités de mobilité des salariés non-permanents.

Désormais pour venir travailler les précaires devront en être de leur poche pour se loger et se nourrir.

Alors qu'un salarié permanent en frais de mission peut prétendre à un remboursement de 120 à 153€ par jour selon les villes, les salariés non-permanents qui vont travailler dans une autre zone que leur lieu de résidence n'auront droit qu'à 74€ pour payer la nuitée et rien pour le repas du soir !

Les élus du CE FTV PNE dénoncent cette règle discriminatoire, qui vise à faire des économies sur le dos des plus fragiles.

Les conséquences sur les conditions de travail des non-permanents vont être importantes.

Déjà certains d'entre eux ont annulé leur venue dans les régions, car ils ne peuvent se loger dans ces conditions. L'antenne de France 3 régions est donc en danger.

Si la direction ne revient pas sur ce projet, les élus du CE FTV PNE demandent à l'ensemble des CHSCT du Pôle Nord Est, et plus largement demandent à tous les CHSCT de France Télévisions de diligenter une expertise pour en mesurer les conséquences et les risques sur les conditions de travail des non-permanents.

A Strasbourg le 27 janvier 2017

Adopté à l'unanimité des 15 votants  
Les Organisations Syndicales CGT, FO, SNJ, CFDT s'associent